

# Journée nationale ENT 2019

## Synthèse du discours d'ouverture



### LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE



La journée a été ouverte par Jean-Marc Merriaux, Directeur du numérique pour l'éducation, qui a tout d'abord remercié les porteurs de projet de leur présence et de leur engagement dans le développement des ENT. Son intervention s'est ensuite structurée autour de la stratégie ministérielle pour le numérique éducatif puis de la réorganisation de la DNE.

### UNE STRATÉGIE AU SERVICE DE L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE ET DE LA MODERNISATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Jean-Marc Merriaux a partagé la stratégie ministérielle sur le volet numérique, en mettant notamment en avant les enjeux liés à la donnée.

Le numérique éducatif au service de l'école de la confiance se structure en cinq axes :

- **Axe 1 – Placer la donnée scolaire au cœur de la stratégie numérique du ministère** : la donnée constitue un élément structurant pour le ministère, qui œuvre à la fois pour valoriser et protéger, que ce soit pour les élèves (12 millions) ou pour ses agents (1,2 million dont 800 000 enseignants) ;
- **Axe 2 – Enseigner au XXIe avec le numérique** : il n'y a pas une mais plusieurs révolutions numériques pour lesquelles une adaptation du système est nécessaire, en termes d'outils et de services mis à disposition et de technologies employées (intelligence artificielle, blockchain, robotique, etc.) ;
- **Axe 3 – Développer les compétences numériques des élèves** : le référentiel de compétences a été mis en place via le décret n° 2019-919 du 30 août 2019, avec dans ce cadre l'utilisation du dispositif PIX (<https://pix.fr/>) permettant une certification du parcours numérique de l'élève ;

- **Axe 4 – Accompagner et renforcer le développement professionnel des professeurs** : il s'agit de mettre à disposition des enseignants de nouveaux outils tout en accompagnant leur appropriation ;
- **Axe 5 – Créer de nouveaux liens avec les acteurs et les partenaires de l'école** : les actions à mener concernent la mise en œuvre de nouveaux dispositifs d'accompagnement permettant une valorisation et une simplification de la relation à l'école.

### ***Axe 1 – Placer la donnée scolaire au cœur de la stratégie numérique du ministère***

#### **MIEUX PROTÉGER...**

Les premiers effets de l'application du RPDG (règlement général sur la protection des données) sont notamment :

- la nomination d'un délégué à la protection des données (DPD) en septembre 2018 ;
- l'élaboration en cours avec l'Afinet d'un code de conduite pour l'ensemble des acteurs de la filière : ce document vise à décliner une partie du RGPD en permettant de définir les contours des spécificités du numérique éducatif.

La création d'un comité d'éthique en octobre 2019, vise à aller au-delà des seuls enjeux juridiques et à se poser l'ensemble des questions éthiques autour des usages de la donnée.

#### **... POUR MIEUX VALORISER :**

- les données au service des apprentissages : un bénéfice pour les élèves, une aide pour les enseignants, une source pour les chercheurs en éducation ; il apparaît nécessaire de considérer la donnée comme une opportunité et de définir comment l'utiliser pour garantir une meilleure réussite des élèves et une meilleure efficacité du système éducatif ;
- la stratégie de gouvernance de la donnée, format de la donnée, sécurisation de la donnée : il s'agit de déterminer quelle donnée est nécessaire pour quel service / outil et quel doit en être le niveau de qualité pour en permettre son utilisation ;
- l'administrateur ministériel des données (AMD) : rattaché à la DNE, il est amené à travailler avec les différentes parties prenantes, il a un rôle centré sur l'utilisation de la donnée à des fins pédagogiques et sur la normalisation des données.

### ***Axe 2 – Enseigner au XXI<sup>e</sup> avec le numérique***

#### **UNE NOUVELLE ÈRE DU NUMÉRIQUE :**

- les enjeux de la différenciation dans les apprentissages, notamment grâce à l'intelligence artificielle (IA) : il s'agit pour le moment plutôt d'« Adaptive Learning » que d'IA à proprement parler ; l'enjeu aujourd'hui est d'intégrer ces éléments dans l'ensemble des outils qui sont mis à disposition des enseignants et des élèves afin de renforcer la différenciation des apprentissages ;
- l'évaluation régulière des élèves : pour garantir la réussite de tous les élèves et une meilleure identification des atouts et difficultés ;
- les objets connectés : pour interagir et construire de nouvelles compétences ;
- les simulations immersives : pour vivre des situations en particulier pour les enseignements professionnels.

#### **DE NOUVEAUX OUTILS :**

- l'équipement et les ressources numériques pour accompagner les réformes ministérielles (classes dédoublées, école inclusive, Devoirs Faits ...) ;
- le lancement à l'automne 2019 du P2IA (Partenariat d'Innovation Intelligence Artificielle) avec 6 titulaires (3 en français et 3 en mathématiques) : il s'agit d'une nouvelle forme de marché public, en lien avec le monde de la recherche, qui permettra selon un système de « stop and go » de développer des solutions intégrant de l'IA puis, le cas échéant, de les générer et de les industrialiser.

### **Axe 3 – Développer les compétences numériques des élèves**

#### L'ENSEIGNEMENT DU NUMÉRIQUE ET DE L'INFORMATIQUE :

- la réforme du lycée et du baccalauréat : le nouveau baccalauréat intégrera plus fortement la dimension numérique dans les enseignements notamment en cycle terminal au travers de :
  - l'enseignement obligatoire en seconde : SNT (1h30 par semaine),
  - l'enseignement de spécialité en 1<sup>ère</sup> et Terminale : NSI (4 heures par semaine) ;
- l'enseignement au collège et à l'école primaire, du numérique et de l'informatique au travers de :
  - l'éducation aux médias et à l'information et à l'usage des réseaux sociaux,
  - la sensibilisation et la pratique de la programmation, de la robotique...

#### UNE ÉVALUATION RENFORCÉE DES COMPÉTENCES DES ÉLÈVES :

- la certification PIX pour les élèves de 3<sup>ème</sup> et les lycéens du cycle terminal : cette certification est intégrée dès la fin du primaire dans l'évolution des programmes et entre collège/lycée.

#### LES COMPÉTENCES-CLÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DU MONDE PROFESSIONNEL DU XXIÈME SIÈCLE

- quatre compétences clés mises en avant, à savoir : la créativité, la collaboration, le sens critique et la communication (« 4C »). Le numérique devra être un levier dans le développement de ces compétences auprès du plus grand nombre de citoyens.

### **Axe 4 – Accompagner et renforcer le développement professionnel des professeurs**

Quelques chiffres clés et nouvelles initiatives démontrent la dynamique poursuivie sur le volet de l'accompagnement du développement professionnel des professeurs.

#### LA FORMATION :

- la certification des compétences des enseignants obligatoire : un PIX spécifique va être développé pour les enseignants ;
- la plateforme d'enseignement à distance M@gistère : + de 400 parcours de formation et 250 000 professeurs formés.

#### L'ACCOMPAGNEMENT :

- la mise en place du Conseil scientifique de l'Éducation nationale (CSEN) : ce conseil scientifique, placé auprès du ministère de l'Éducation nationale, a pour objectif d'éclairer la décision politique sur les grands enjeux éducatifs ;
- la mise en place à venir d'une plateforme pour partager les résultats de la recherche.

#### LES TIERS LIEUX DESTINÉS À L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE :

- plusieurs tiers-lieux aujourd'hui utilisés pour permettre un accompagnement des formations : le 110 bis, le réseau de laboratoires sur le territoire (ateliers Canopé, etc.) ou encore le lab. de France éducation international.

### **Axe 5 – Créer de nouveaux liens avec les acteurs et les partenaires de l'école**

#### À DESTINATION DES PARENTS D'ÉLÈVES, au travers :

- de la simplification de démarches administratives (exemple : le portail « parents » à venir) ;
- de la mise en œuvre d'un dispositif unique d'identification « EduConnect » afin de répondre aux enjeux d'authentification unique ;
- de l'inclusion numérique du plus grand nombre des familles.

#### À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, au travers :

- de la transformation des bibliothèques et CDI, avec des enjeux d'évolution et d'ouverture de ces lieux notamment vers d'autres publics que les élèves ;
- de l'accompagnement des territoires ruraux : 3 000 écoles rurales ont pu être soutenues dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir via l'appel à projets ENIR qui a rencontré un réel succès et pour lequel une nouvelle vague est prévue prochainement ;

- de l'expérimentation « AVEC » (« Apportez Votre Équipement personnel de Communication ») dans les collèges ;
- de l'évolution de l'architecture scolaire via le dispositif Archiclasse ;
- de la mise en place d'un observatoire en ligne du numérique des établissements et des territoires (e-carto) ;
- de l'accompagnement des régions dans leur passage aux ressources et manuels numériques pour les lycées ;
- de la définition avec les associations de collectivités, par le biais du Comité des partenaires, d'un socle numérique de base : par type d'établissement (école, collège et lycée) et concernant les infrastructures, les équipements, les ressources ainsi que les services numériques.

À DESTINATION DES ACTEURS DE LA EDTECH, au travers :

- du développement et l'accompagnement des innovations en favorisant les expérimentations des acteurs de la Edtech dans les écoles et les établissements scolaires, notamment pour faire évoluer les outils et la valorisation des ressources ;
- des « appels à manifestation » (AMI), un outil au service des expérimentations pédagogiques.

## MISSIONS DE LA DNE, ORGANIGRAMME, ÉCOSYSTÈME

Jean-Marc Merriau a partagé avec les participants la récente réorganisation de la DNE et en a présenté sa nouvelle organisation structurée autour de dix points :

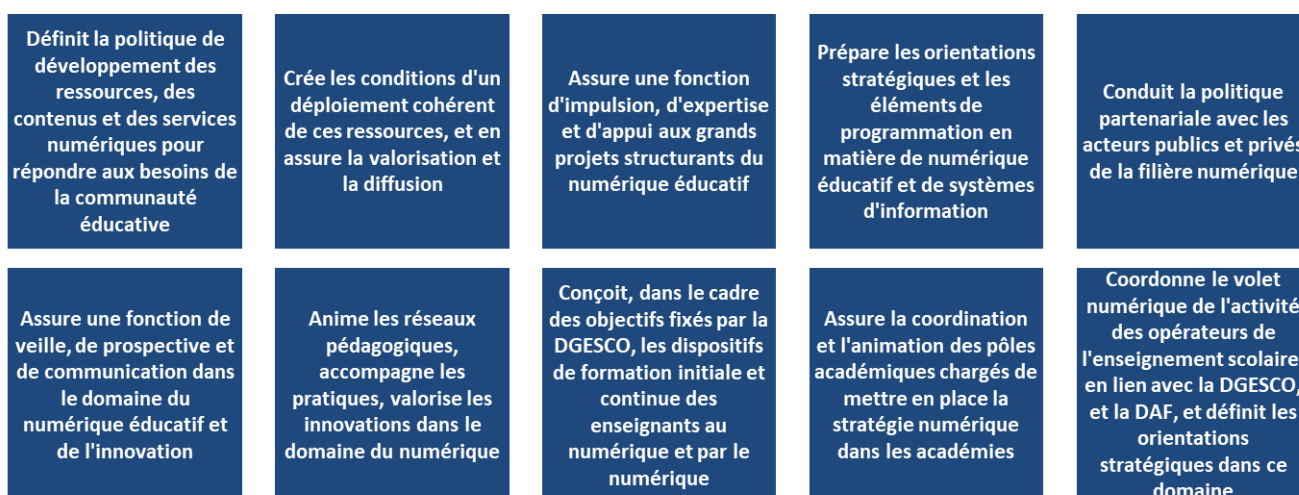


Figure 1 : Dix points structurant la réorganisation

Acteur clé de la transformation numérique du système éducatif, la DNE est placée sous la direction commune du Secrétariat Général (SG) d'une part et de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) d'autre part. Elle a pour missions de :

- porter la réflexion stratégique sur la transformation numérique du système éducatif ;
- assurer la mise en œuvre de cette stratégie avec l'ensemble des acteurs et partenaires, via :
  - la mise en place et le déploiement du service public du numérique éducatif d'une part,
  - le pilotage et la mise en œuvre des SI du MENJ et du MESRI d'autre part.

Les actions de la DNE sont principalement guidées par les objectifs de transformation de l'ensemble des ministères fixés par la DINUM ainsi que les priorités stratégiques du MENJ en matière de numérique au service de l'éducation en appui des réformes structurelles.

La nouvelle organisation de la DNE a été construite dans l'objectif de renforcer le rôle du numérique en tant que levier de transformation pour le système éducatif.

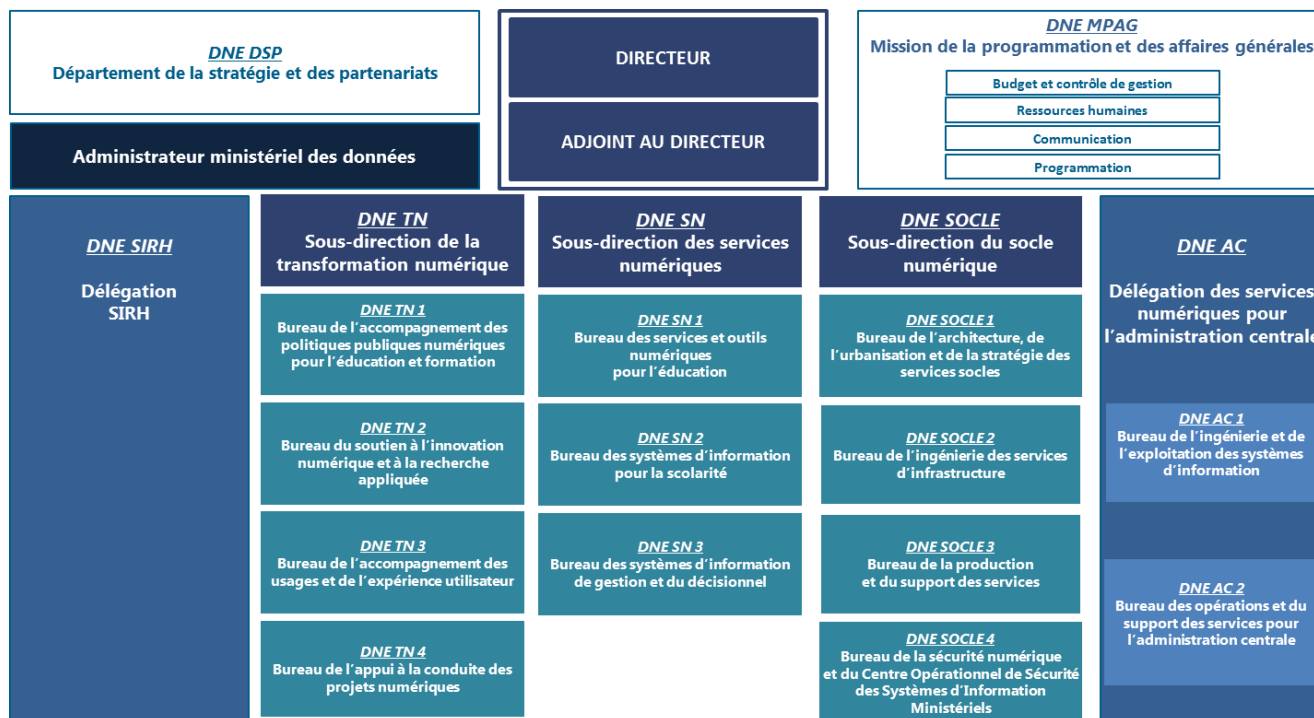


Figure 2 : Organigramme de la DNE (décembre 2019)

numériques et sous-direction du Socle numérique) structurent notamment le nouvel organigramme et visent à :

- impulser la prise en compte du numérique dans le système éducatif ;
- assurer un rôle d'interface entre l'ensemble des services internes et externes au MENJ ;
- intégrer les problématiques de sécurité, d'architecture et d'urbanisation dans les services proposés.

En complément, le Département de la stratégie et des partenariats (DSP) a pour mission de donner de la visibilité sur les axes et enjeux stratégiques en matière de numérique pour l'éducation afin de mieux les communiquer et les rendre plus intelligibles.